

Cote du document: EB 2018/123/R.22
Point de l'ordre du jour: 6 e)
Date: 6 mars 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais



Investir dans les populations rurales

Besoins de financement au titre du trente-neuvième tirage sur les contributions des États membres en 2018

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
de la Division de la comptabilité et du Contrôleur
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto

Chef de l'information financière et de l'activité
fiduciaire institutionnelle
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés

Fonctionnaire principale
de l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-troisième session
Rome, 16-17 avril 2018

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner les besoins de financement au titre du trente-neuvième tirage sur les contributions des États membres, qui sera effectué en 2018, et à adopter la décision suivante:

"Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le tirage du solde restant des contributions à la Dixième reconstitution en mars 2018 ou comme stipulé dans les accords individuels conclus avec des États membres, afin de couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons de l'année 2018. Au cas où les besoins de décaissement en 2018 excéderaient le montant de ce tirage, l'écart sera couvert par le recours aux avoirs liquides du Fonds. Le Conseil d'administration autorise le Président à agir en conséquence".

Besoins de financement au titre du trente-neuvième tirage sur les contributions des États membres en 2018

1. Le niveau de tirage sur les contributions des États membres pour 2018 proposé dans le présent document a été établi sur la base des décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2018.
2. La section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA définit les dispositions à respecter en matière de tirage. À sa soixante et onzième session, tenue en décembre 2000, le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant d'effectuer des tirages à hauteur de 100% sur les contributions des États membres pour faire face aux besoins de décaissement. Les États membres ont la latitude de passer des arrangements individuels concernant les échéanciers d'encaissement des appels de tirage. Il était convenu que ces dispositions spéciales ne devraient pas avoir d'effets préjudiciables sur le financement des opérations du Fonds, et qu'elles resteraient en vigueur jusqu'à ce que des modifications leur soient apportées, si nécessaire, dans le contexte d'une reconstitution, ou jusqu'à épuisement des ressources appelables.
3. Les tirages (liquidités) nécessaires pour faire face à 100% des décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2018 sont estimés à 719,0 millions d'USD. Conformément à la pratique habituelle, ce besoin de liquidité sera satisfait par le recours aux avoirs liquides du Fonds, l'encaissement de contributions, le produit des placements et les rentrées de prêts. Le tirage de 2018 actuellement appelé correspond à la deuxième tranche des contributions non conditionnelles relevant de la résolution relative à la Dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10). Sur la base du niveau des instruments de contribution et des paiements reçus à la fin décembre 2017, le tirage atteint environ 192 millions d'USD. Il convient de noter que les soldes ci-dessus sont conformes aux projections contenues dans le document EB 2017/122/R.5 "Ressources disponibles pour engagement" présenté à la cent vingt-deuxième session du Conseil d'administration, en décembre 2017 (par souci de commodité, on trouvera quelques précisions à l'annexe II ci-après). Ce chiffre est appelé à évoluer à mesure que les États membres effectueront des versements au cours de l'année 2018. Pour combler l'écart entre les besoins de décaissement prévus et les fonds disponibles à la suite de ce tirage, il faudra recourir aux autres sources de financement, telles que mentionnées ci-dessus.
4. Plusieurs États membres, dont la liste complète figure dans les états financiers consolidés du FIDA pour 2017 (document EB 2018/123/R.20), n'ont pas acquitté depuis un certain temps les montants appelés au titre des reconstitutions antérieures. Le Fonds ne ménagera aucun effort pour obtenir l'encaissement des

billets à ordre et/ou pour obtenir des contributions en espèces, selon le cas. Conformément à la méthode de calcul des tirages sur les contributions des États membres approuvée par le Conseil d'administration à sa cinquante-cinquième session en septembre 1995, les appels de tirage ne seront pas augmentés pour couvrir les défauts de paiement auxquels il faut s'attendre.

5. Des informations sur les tirages approuvés au titre de FIDA10 et prévus pour FIDA10 sont présentées dans l'annexe I. On y trouvera également une estimation des décaissements futurs et des tirages prévus sur la base du niveau actuel des annonces de contribution au titre de FIDA10.

Estimations relatives aux tirages futurs au 31 décembre 2017

(en millions d'USD)

	<i>Situation actuelle 2017</i>	<i>Prévisions 2018</i>	<i>Prévisions 2019</i>
Tirages de l'année			
FIDA10	35%	35%	
FIDA11			30%
Tirages cumulés, en pourcentage, au 31 décembre			
FIDA10	65%	100%	
FIDA11			30%
Sur la base de:			
A. Décaissements projetés ^a	699,0	719,0	778,0
B. Décaissements effectifs	804,6	-	
C. Écart (B - A)	(105,6) ^b	-	-

Valeur actuelle des contributions des États membres**FIDA10**

Annonces de contribution reçues au 31 décembre ^c	-	1 100,7	-
Instruments de contribution reçus au 31 décembre ^c	-	1 051,9	-
Paiements reçus au 31 décembre ^c	-	860,0	-
Montant 2018 (tirage) ^d	-	191,9	-

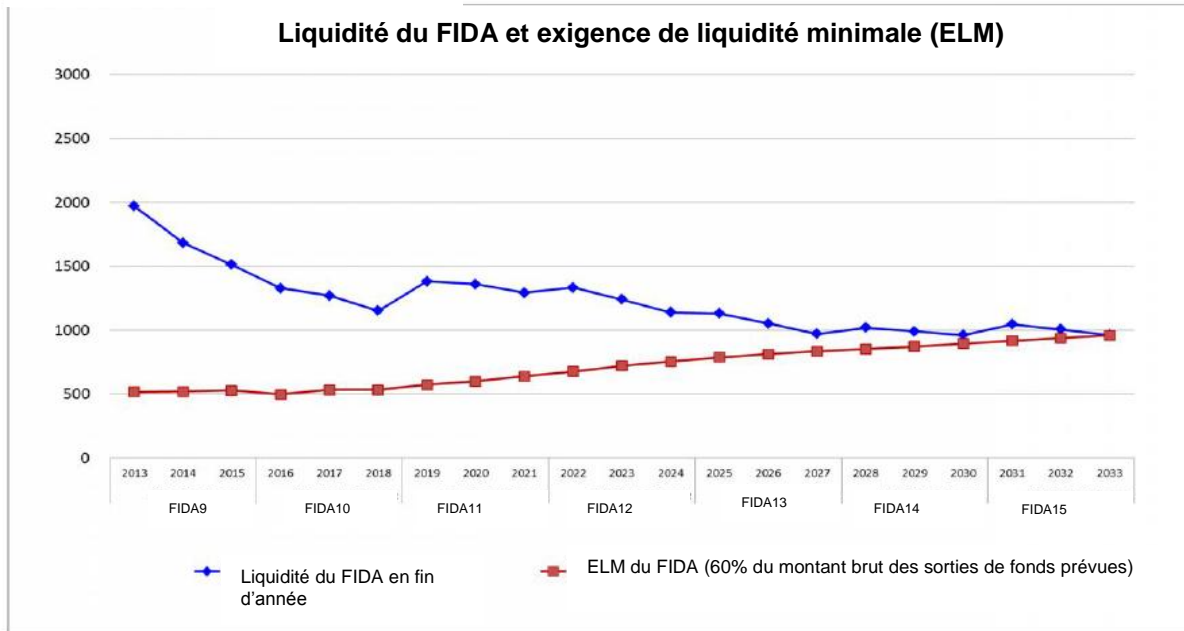
a Ces estimations sont fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2017. Le montant des décaissements projetés tient compte du rythme de décaissement habituel du portefeuille de prêts et dons.

b Ce chiffre s'explique par le montant plus élevé des décaissements en monnaies dans lesquelles sont libellés les prêts et à l'impact des taux de change.

c Les annonces et les instruments de contribution au titre de FIDA10 se réfèrent aux soldes incluant les contributions complémentaires.

d Calculé comme le solde restant des instruments de contribution reçus au 31 décembre.

Graphique 1
Flux de trésorerie et liquidités du FIDA
(en millions d'USD)



* Les chiffres ci-dessus sont fondés sur les principales hypothèses suivantes: un profil de décaissement des prêts de 15 ans; des dépenses administratives en hausse de 2,0% en 2017; de 5,96% en 2018, puis correspondant au taux de l'inflation; un taux de rendement du portefeuille de placements de 1,51% pour 2017, 0,79% pour 2018, 0,50% pour 2019, 0,50% pour 2020 et 0,75% à partir de 2021; un profil d'encaissement des contributions des Membres à la reconstitution sur six ans, reposant sur la tendance historique; et un taux d'inflation de 2% par an. Pour les contributions à FIDA10, l'hypothèse retenue est de 1,129 milliard d'USD, ce qui correspond au niveau cible des contributions à FIDA10. On présume que le volume des reconstitutions ultérieures restera stable en termes réels, de même que le niveau du programme de prêts et dons.